



Municipalité de Lac-Tremblant-Nord

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Tenue le samedi, 6 avril 2024 à 14 h en visioconférence et en présentiel au 144, chemin du Couvent, Mont-Tremblant.

Sont présents :

Madame Kimberly Meyer, mairesse

Madame Barbara McDonald, conseillère

Messieurs les conseillers : Philippe Couture
Jean Cloutier
Peter Richardson
Christian de Varennes
Éric Lessard

L'assemblée de consultation publique des règlements ci-dessous mentionnés est ouverte à 14 h sous la présidence de madame Kimberly Meyer, mairesse de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

- *Règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction*
- *Premier projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage*

Les modifications visent les éléments suivants :

Règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction

- Au lieu de s'appliquer seulement dans la zone VA-7, les normes de construction pour les entrées privées s'applique sur l'ensemble du territoire.

Premier projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

- Assurer que les sentiers à moins que 20m du lac sont sinueuses pour s'assurer d'un bon drainage qui ne va pas directement dans le lac;
- Distance prescrit pour éléments comme génératrice, et crée obligation de faire écran ou écran végétale;
- Construction des entrées privés 40m du lac, et ajouter des surlargeurs au 150m pour véhicules d'urgence;
- Clarification de définitions et changements de certaines normes concernant les quais pour le rendre conforme aux exigences du Ministère, notamment l'exclusion de passerelles dans la définition, modifications des maximums de superficie, et des largeurs encrés sur la rive;
- De prohiber le logement et l'habitation de personnes dans les embarcations et véhicules récréatifs et utilitaires;
- Tolérance de modification de l'espace naturelle en cas de remplacement de fosse septique pour se conformer aux normes provinciales;
- Ajout de bande de 5 mètres comme écran végétale.

Aucune personne ne manifestant le désir d'intervenir, madame Meyer met fin à l'assemblée de consultation publique à 14 h 41.

(s) Original signé

Stéphanie Carrière

Secrétaire d'assemblée